



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P01 - PARIS SAINT GERMAIN FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
PARIS SAINT GERMAIN FC 1			
CHATOU AS 2			
VERSAILLES 78 FC 1			
BOUAFLE FLINS ES 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
PARIS SAINT GERMAIN FC 1	
CHATOU AS 2	
VERSAILLES 78 FC 1	
BOUAFLE FLINS ES 1	

<u>Matches</u>	PARIS SAINT GERMAIN FC 1	VERSAILLES 78 FC 1	CHATOU AS 2	BOUAFLE FLINS ES 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CHATOU AS 2	VERSAILLES 78 FC 1	PARIS SAINT GERMAIN FC 1	BOUAFLE FLINS ES 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P02 - VOISINS FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VOISINS FC 1			
ROSNY CSM 1			
CARRIERES S/S US 4			
CELLOIS CS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VOISINS FC 1	
ROSNY CSM 1	
CARRIERES S/S US 4	
CELLOIS CS 1	

<u>Matches</u>	VOISINS FC 1	CARRIERES S/S US 4	ROSNY CSM 1	CELLOIS CS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ROSNY CSM 1	CARRIERES S/S US 4	VOISINS FC 1	CELLOIS CS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P03 - GARGENVILLE STADE 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
GARGENVILLE STADE 2			
BOUAFLE FLINS ES 2			
SARTROUVILLE ES 4			
AUBERGENVILLE FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
GARGENVILLE STADE 2	
BOUAFLE FLINS ES 2	
SARTROUVILLE ES 4	
AUBERGENVILLE FC 1	

<u>Matches</u>	GARGENVILLE STADE 2	SARTROUVILLE ES 4	BOUAFLE FLINS ES 2	AUBERGENVILLE FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	BOUAFLE FLINS ES 2	SARTROUVILLE ES 4	GARGENVILLE STADE 2	AUBERGENVILLE FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P04 - CROISSY US 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
CROISSY US 1			
VERSAILLES 78 FC 2			
CARRIERES S/S US 3			
BONNIERES FRENEUSE FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CROISSY US 1	
VERSAILLES 78 FC 2	
CARRIERES S/S US 3	
BONNIERES FRENEUSE FC 3	

<u>Matches</u>	CROISSY US 1	CARRIERES S/S US 3	VERSAILLES 78 FC 2	BONNIERES FRENEUSE FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VERSAILLES 78 FC 2	CARRIERES S/S US 3	CROISSY US 1	BONNIERES FRENEUSE FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P05 - MUREAUX OFC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MUREAUX OFC 3			
LIMAY ALJ 2			
VELIZY ASC 1			
CARRIERES GRE AS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MUREAUX OFC 3	
LIMAY ALJ 2	
VELIZY ASC 1	
CARRIERES GRE AS 1	

<u>Matches</u>	MUREAUX OFC 3	VELIZY ASC 1	LIMAY ALJ 2	CARRIERES GRE AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	LIMAY ALJ 2	VELIZY ASC 1	MUREAUX OFC 3	CARRIERES GRE AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P06 - PLAISIROIS FO 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
PLAISIROIS FO 2			
ELANCOURT OSC 2			
HOUILLES AC 2			
POISSY FC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
PLAISIROIS FO 2	
ELANCOURT OSC 2	
HOUILLES AC 2	
POISSY FC 2	

<u>Matches</u>	PLAISIROIS FO 2	HOUILLES AC 2	ELANCOURT OSC 2	POISSY FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ELANCOURT OSC 2	HOUILLES AC 2	PLAISIROIS FO 2	POISSY FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P07 - VILLENNES ORGEVAL FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
VILLENNES ORGEVAL FC 1			
FOURQUEUX AS 3			
PLAISIROIS FO 1			
TRAPPES ES 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VILLENNES ORGEVAL FC 1	
FOURQUEUX AS 3	
PLAISIROIS FO 1	
TRAPPES ES 3	

<u>Matches</u>	VILLENNES ORGEVAL FC 1	PLAISIROIS FO 1	FOURQUEUX AS 3	TRAPPES ES 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	FOURQUEUX AS 3	PLAISIROIS FO 1	VILLENNES ORGEVAL FC 1	TRAPPES ES 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P08 - GUYANCOURT ES 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
GUYANCOURT ES 3			
VALLEE 78 FC 1			
CHESNAY 78 FC 1			
MONTIGNY LE BX AS 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
GUYANCOURT ES 3	
VALLEE 78 FC 1	
CHESNAY 78 FC 1	
MONTIGNY LE BX AS 3	

<u>Matches</u>	GUYANCOURT ES 3	CHESNAY 78 FC 1	VALLEE 78 FC 1	MONTIGNY LE BX AS 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VALLEE 78 FC 1	CHESNAY 78 FC 1	GUYANCOURT ES 3	MONTIGNY LE BX AS 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P09 - MAULOISE US 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MAULOISE US 1			
CONFLANS FC 1			
BONNIERES FRENEUSE FC 1			
CHATOU AS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MAULOISE US 1	
CONFLANS FC 1	
BONNIERES FRENEUSE FC 1	
CHATOU AS 1	

<u>Matches</u>	MAULOISE US 1	BONNIERES FRENEUSE FC 1	CONFLANS FC 1	CHATOU AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CONFLANS FC 1	BONNIERES FRENEUSE FC 1	MAULOISE US 1	CHATOU AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P10 - ST GERMAIN FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
ST GERMAIN FC 1			
HOUILLES AC 1			
VERSAILLES 78 FC 4			
FOURQUEUX AS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ST GERMAIN FC 1	
HOUILLES AC 1	
VERSAILLES 78 FC 4	
FOURQUEUX AS 1	

<u>Matches</u>	ST GERMAIN FC 1	VERSAILLES 78 FC 4	HOUILLES AC 1	FOURQUEUX AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HOUILLES AC 1	VERSAILLES 78 FC 4	ST GERMAIN FC 1	FOURQUEUX AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P11 - CHATOU AS 4



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
CHATOU AS 4			
MAISONS LAFFITTE FC 1			
MESNIL ST DENIS AS 1			
MONTIGNY LE BX AS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CHATOU AS 4	
MAISONS LAFFITTE FC 1	
MESNIL ST DENIS AS 1	
MONTIGNY LE BX AS 1	

<u>Matches</u>	CHATOU AS 4	MESNIL ST DENIS AS 1	MAISONS LAFFITTE FC 1	MONTIGNY LE BX AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MAISONS LAFFITTE FC 1	MESNIL ST DENIS AS 1	CHATOU AS 4	MONTIGNY LE BX AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P12 - MONTIGNY LE BX AS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
MONTIGNY LE BX AS 2			
MARLY LE ROI US 1			
CHATOU AS 3			
ELANCOURT OSC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MONTIGNY LE BX AS 2	
MARLY LE ROI US 1	
CHATOU AS 3	
ELANCOURT OSC 4	

<u>Matches</u>	MONTIGNY LE BX AS 2	CHATOU AS 3	MARLY LE ROI US 1	ELANCOURT OSC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MARLY LE ROI US 1	CHATOU AS 3	MONTIGNY LE BX AS 2	ELANCOURT OSC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P13 - TRIEL AC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
TRIEL AC 1			
ST GERMAIN FC 2			
PLAISIROIS FO 3			
MANTOIS 78 FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
TRIEL AC 1	
ST GERMAIN FC 2	
PLAISIROIS FO 3	
MANTOIS 78 FC 3	

<u>Matches</u>	TRIEL AC 1	PLAISIROIS FO 3	ST GERMAIN FC 2	MANTOIS 78 FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ST GERMAIN FC 2	PLAISIROIS FO 3	TRIEL AC 1	MANTOIS 78 FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P14 - MAGNY 78 FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
MAGNY 78 FC 2			
FONTENAY LE FLEURY FC 1			
PORT MARLY CS 1			
MESNIL ST DENIS AS 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MAGNY 78 FC 2	
FONTENAY LE FLEURY FC 1	
PORT MARLY CS 1	
MESNIL ST DENIS AS 3	

<u>Matches</u>	MAGNY 78 FC 2	PORT MARLY CS 1	FONTENAY LE FLEURY FC 1	MESNIL ST DENIS AS 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	FONTENAY LE FLEURY FC 1	PORT MARLY CS 1	MAGNY 78 FC 2	MESNIL ST DENIS AS 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P15 - MAURECOURT FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MAURECOURT FC 1			
BEYNES FC 1			
ST CYR AFC 2			
RAMBOUILLET FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MAURECOURT FC 1	
BEYNES FC 1	
ST CYR AFC 2	
RAMBOUILLET FC 1	

<u>Matches</u>	MAURECOURT FC 1	ST CYR AFC 2	BEYNES FC 1	RAMBOUILLET FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	BEYNES FC 1	ST CYR AFC 2	MAURECOURT FC 1	RAMBOUILLET FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P16 - ESSARTS LE ROI AGS 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ESSARTS LE ROI AGS 1			
MONTIGNY LE BX AS 4			
ST GERMAIN FC 3			
GUERVILLE ARNOUVILLE 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ESSARTS LE ROI AGS 1	
MONTIGNY LE BX AS 4	
ST GERMAIN FC 3	
GUERVILLE ARNOUVILLE 1	

Matches	ESSARTS LE ROI AGS 1	ST GERMAIN FC 3	MONTIGNY LE BX AS 4	GUERVILLE ARNOUVILLE 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	MONTIGNY LE BX AS 4	ST GERMAIN FC 3	ESSARTS LE ROI AGS 1	GUERVILLE ARNOUVILLE 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P17 - BAILLY NOISY SFC 5



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
BAILLY NOISY SFC 5			
MAGNY 78 FC 1			
ISSOU AS 1			
ROSNY CSM 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BAILLY NOISY SFC 5	
MAGNY 78 FC 1	
ISSOU AS 1	
ROSNY CSM 3	

<u>Matches</u>	BAILLY NOISY SFC 5	ISSOU AS 1	MAGNY 78 FC 1	ROSNY CSM 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MAGNY 78 FC 1	ISSOU AS 1	BAILLY NOISY SFC 5	ROSNY CSM 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P18 - HOUDANAISE REGION FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
HOUDANAISE REGION FC 1			
VILLEPREUX FC 2			
MONTESSEN US 3			
MAUREPAS AS 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
HOUDANAISE REGION FC 1	
VILLEPREUX FC 2	
MONTESSEN US 3	
MAUREPAS AS 3	

<u>Matches</u>	HOUDANAISE REGION FC 1	MONTESSEN US 3	VILLEPREUX FC 2	MAUREPAS AS 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VILLEPREUX FC 2	MONTESSEN US 3	HOUDANAISE REGION FC 1	MAUREPAS AS 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P19 - POISSY FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
POISSY FC 1			
POISSY FC 6			
BOIS D'ARCY AS 1			
CLAYES S/BOIS USM 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
POISSY FC 1	
POISSY FC 6	
BOIS D'ARCY AS 1	
CLAYES S/BOIS USM 1	

<u>Matches</u>	POISSY FC 1	BOIS D'ARCY AS 1	POISSY FC 6	CLAYES S/BOIS USM 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	POISSY FC 6	BOIS D'ARCY AS 1	POISSY FC 1	CLAYES S/BOIS USM 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P20 - VINSKY FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VINSKY FC 1			
CROISSY US 2			
ROSNY CSM 2			
MANTOIS 78 FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VINSKY FC 1	
CROISSY US 2	
ROSNY CSM 2	
MANTOIS 78 FC 1	

<u>Matches</u>	VINSKY FC 1	ROSNY CSM 2	CROISSY US 2	MANTOIS 78 FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CROISSY US 2	ROSNY CSM 2	VINSKY FC 1	MANTOIS 78 FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P21 - LIMAY ALJ 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
LIMAY ALJ 1			
MUREAUX OFC 1			
MONTESSON US 5			
TRAPPES ES 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
LIMAY ALJ 1	
MUREAUX OFC 1	
MONTESSON US 5	
TRAPPES ES 4	

<u>Matches</u>	LIMAY ALJ 1	MONTESSON US 5	MUREAUX OFC 1	TRAPPES ES 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MUREAUX OFC 1	MONTESSON US 5	LIMAY ALJ 1	TRAPPES ES 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P22 - MESNIL ST DENIS AS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
MESNIL ST DENIS AS 2			
PECQ US 1			
CONFLANS FC 2			
BOUGIVAL FOOT 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MESNIL ST DENIS AS 2	
PECQ US 1	
CONFLANS FC 2	
BOUGIVAL FOOT 1	

<u>Matches</u>	MESNIL ST DENIS AS 2	CONFLANS FC 2	PECQ US 1	BOUGIVAL FOOT 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	PECQ US 1	CONFLANS FC 2	MESNIL ST DENIS AS 2	BOUGIVAL FOOT 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P23 - MANTOIS 78 FC 7



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MANTOIS 78 FC 7			
VILLENNES ORGEVAL FC 2			
TRAPPES ES 2			
BOUGIVAL FOOT 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MANTOIS 78 FC 7	
VILLENNES ORGEVAL FC 2	
TRAPPES ES 2	
BOUGIVAL FOOT 2	

<u>Matches</u>	MANTOIS 78 FC 7	TRAPPES ES 2	VILLENNES ORGEVAL FC 2	BOUGIVAL FOOT 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VILLENNES ORGEVAL FC 2	TRAPPES ES 2	MANTOIS 78 FC 7	BOUGIVAL FOOT 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P24 - LOUVECIENNES AS 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
LOUVECIENNES AS 1			
MUREAUX OFC 2			
CONFLANS RACING 1			
VERNEUIL US 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
LOUVECIENNES AS 1	
MUREAUX OFC 2	
CONFLANS RACING 1	
VERNEUIL US 3	

<u>Matches</u>	LOUVECIENNES AS 1	CONFLANS RACING 1	MUREAUX OFC 2	VERNEUIL US 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MUREAUX OFC 2	CONFLANS RACING 1	LOUVECIENNES AS 1	VERNEUIL US 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P25 - MAISONS LAFFITTE FC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
MAISONS LAFFITTE FC 3			
CARRIERES S/S US 2			
ELANCOURT OSC 3			
PORCHEVILLE FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MAISONS LAFFITTE FC 3	
CARRIERES S/S US 2	
ELANCOURT OSC 3	
PORCHEVILLE FC 1	

<u>Matches</u>	MAISONS LAFFITTE FC 3	ELANCOURT OSC 3	CARRIERES S/S US 2	PORCHEVILLE FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CARRIERES S/S US 2	ELANCOURT OSC 3	MAISONS LAFFITTE FC 3	PORCHEVILLE FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P26 - VESINET SCI 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VESINET SCI 2			
VILLENNES ORGEVAL FC 4			
TRIEL AC 2			
NEAUPHLE PONT RC 78 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VESINET SCI 2	
VILLENNES ORGEVAL FC 4	
TRIEL AC 2	
NEAUPHLE PONT RC 78 2	

<u>Matches</u>	VESINET SCI 2	TRIEL AC 2	VILLENNES ORGEVAL FC 4	NEAUPHLE PONT RC 78 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VILLENNES ORGEVAL FC 4	TRIEL AC 2	VESINET SCI 2	NEAUPHLE PONT RC 78 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P27 - ELANCOURT OSC 6



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ELANCOURT OSC 6			
PERRAY FOOT ES 1			
HOUILLES AC 3			
MEZIERES AJSL 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ELANCOURT OSC 6	
PERRAY FOOT ES 1	
HOUILLES AC 3	
MEZIERES AJSL 1	

<u>Matches</u>	ELANCOURT OSC 6	HOUILLES AC 3	PERRAY FOOT ES 1	MEZIERES AJSL 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	PERRAY FOOT ES 1	HOUILLES AC 3	ELANCOURT OSC 6	MEZIERES AJSL 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P28 - CHAMBOURCY ASM 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CHAMBOURCY ASM 2			
MAURECOURT FC 2			
BAILLY NOISY SFC 1			
BUC FOOT AO 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CHAMBOURCY ASM 2	
MAURECOURT FC 2	
BAILLY NOISY SFC 1	
BUC FOOT AO 1	

<u>Matches</u>	CHAMBOURCY ASM 2	BAILLY NOISY SFC 1	MAURECOURT FC 2	BUC FOOT AO 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MAURECOURT FC 2	BAILLY NOISY SFC 1	CHAMBOURCY ASM 2	BUC FOOT AO 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P29 - CONFLANS RACING 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CONFLANS RACING 2			
HOUDANAISE REGION FC 3			
VERNEUIL US 2			
MANTOIS 78 FC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CONFLANS RACING 2	
HOUDANAISE REGION FC 3	
VERNEUIL US 2	
MANTOIS 78 FC 4	

<u>Matches</u>	CONFLANS RACING 2	VERNEUIL US 2	HOUDANAISE REGION FC 3	MANTOIS 78 FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HOUDANAISE REGION FC 3	VERNEUIL US 2	CONFLANS RACING 2	MANTOIS 78 FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P30 - EPONE USBS 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
EPONE USBS 1			
MONTESSEN US 2			
YVELINES US 1			
MAISONS LAFFITTE FC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
EPONE USBS 1	
MONTESSEN US 2	
YVELINES US 1	
MAISONS LAFFITTE FC 2	

<u>Matches</u>	EPONE USBS 1	YVELINES US 1	MONTESSEN US 2	MAISONS LAFFITTE FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MONTESSEN US 2	YVELINES US 1	EPONE USBS 1	MAISONS LAFFITTE FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P31 - BONNIERES FRENEUSE FC 4



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
BONNIERES FRENEUSE FC 4			
VERSAILLES JUSSIEU AS 1			
VERNEUIL US 1			
VELIZY ASC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BONNIERES FRENEUSE FC 4	
VERSAILLES JUSSIEU AS 1	
VERNEUIL US 1	
VELIZY ASC 2	

<u>Matches</u>	BONNIERES FRENEUSE FC 4	VERNEUIL US 1	VERSAILLES JUSSIEU AS 1	VELIZY ASC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VERSAILLES JUSSIEU AS 1	VERNEUIL US 1	BONNIERES FRENEUSE FC 4	VELIZY ASC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P32 - FEUCHEROLLES USA 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
FEUCHEROLLES USA 1			
ELANCOURT OSC 1			
RAMBOUILLET FC 3			
GUERVILLE ARNOUVILLE 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
FEUCHEROLLES USA 1	
ELANCOURT OSC 1	
RAMBOUILLET FC 3	
GUERVILLE ARNOUVILLE 2	

Matches	FEUCHEROLLES USA 1	RAMBOUILLET FC 3	ELANCOURT OSC 1	GUERVILLE ARNOUVILLE 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	ELANCOURT OSC 1	RAMBOUILLET FC 3	FEUCHEROLLES USA 1	GUERVILLE ARNOUVILLE 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P33 - BREVAL LONGNES FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
BREVAL LONGNES FC 1			
RAMBOUILLET FC 2			
BAILLY NOISY SFC 2			
MONTFORT FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BREVAL LONGNES FC 1	
RAMBOUILLET FC 2	
BAILLY NOISY SFC 2	
MONTFORT FC 1	

<u>Matches</u>	BREVAL LONGNES FC 1	BAILLY NOISY SFC 2	RAMBOUILLET FC 2	MONTFORT FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	RAMBOUILLET FC 2	BAILLY NOISY SFC 2	BREVAL LONGNES FC 1	MONTFORT FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P34 - VIROFLAY USM 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VIROFLAY USM 2			
MUREAUX OFC 5			
CHAMBOURCY ASM 3			
GUYANCOURT ES 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VIROFLAY USM 2	
MUREAUX OFC 5	
CHAMBOURCY ASM 3	
GUYANCOURT ES 2	

Matches	VIROFLAY USM 2	CHAMBOURCY ASM 3	MUREAUX OFC 5	GUYANCOURT ES 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	MUREAUX OFC 5	CHAMBOURCY ASM 3	VIROFLAY USM 2	GUYANCOURT ES 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P35 - CHESNAY 78 FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CHESNAY 78 FC 2			
CELLOIS CS 2			
CROISSY US 3			
PORCHEVILLE FC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CHESNAY 78 FC 2	
CELLOIS CS 2	
CROISSY US 3	
PORCHEVILLE FC 2	

<u>Matches</u>	CHESNAY 78 FC 2	CROISSY US 3	CELLOIS CS 2	PORCHEVILLE FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CELLOIS CS 2	CROISSY US 3	CHESNAY 78 FC 2	PORCHEVILLE FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P36 - SARTROUVILLE ES 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
SARTROUVILLE ES 1			
MUREAUX OFC 4			
VIROFLAY USM 1			
TRAPPES ES 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
SARTROUVILLE ES 1	
MUREAUX OFC 4	
VIROFLAY USM 1	
TRAPPES ES 1	

<u>Matches</u>	SARTROUVILLE ES 1	VIROFLAY USM 1	MUREAUX OFC 4	TRAPPES ES 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MUREAUX OFC 4	VIROFLAY USM 1	SARTROUVILLE ES 1	TRAPPES ES 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P37 - MONTESSON US 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MONTESSON US 1			
HOUDANNAISE REGION FC 2			
SARTROUVILLE ES 3			
PLAISIROIS FO 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MONTESSON US 1	
HOUDANNAISE REGION FC 2	
SARTROUVILLE ES 3	
PLAISIROIS FO 4	

Matches	MONTESSON US 1	SARTROUVILLE ES 3	HOUDANNAISE REGION FC 2	PLAISIROIS FO 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	HOUDANNAISE REGION FC 2	SARTROUVILLE ES 3	MONTESSON US 1	PLAISIROIS FO 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P38 - FOURQUEUX AS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
FOURQUEUX AS 2			
CHANTELOUP US 1			
BONNIERES FRENEUSE FC 2			
BEYNES FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
FOURQUEUX AS 2	
CHANTELOUP US 1	
BONNIERES FRENEUSE FC 2	
BEYNES FC 3	

<u>Matches</u>	FOURQUEUX AS 2	BONNIERES FRENEUSE FC 2	CHANTELOUP US 1	BEYNES FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CHANTELOUP US 1	BONNIERES FRENEUSE FC 2	FOURQUEUX AS 2	BEYNES FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P39 - MAUREPAS AS 5



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MAUREPAS AS 5			
VERNOUILLET FC 1			
CROISSY US 4			
HOUILLES SO 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MAUREPAS AS 5	
VERNOUILLET FC 1	
CROISSY US 4	
HOUILLES SO 2	

Matches	MAUREPAS AS 5	CROISSY US 4	VERNOUILLET FC 1	HOUILLES SO 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	VERNOUILLET FC 1	CROISSY US 4	MAUREPAS AS 5	HOUILLES SO 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P40 - HOUILLES AC 7



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
HOUILLES AC 7			
ECQUEVILLY ESC 1			
ST CYR AFC 1			
MANTOIS 78 FC 6			

Nom Équipe	Score Jonglerie
HOUILLES AC 7	
ECQUEVILLY ESC 1	
ST CYR AFC 1	
MANTOIS 78 FC 6	

<u>Matches</u>	HOUILLES AC 7	ST CYR AFC 1	ECQUEVILLY ESC 1	MANTOIS 78 FC 6
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ECQUEVILLY ESC 1	ST CYR AFC 1	HOUILLES AC 7	MANTOIS 78 FC 6
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P41 - ABLIS FC SUD 78 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ABLIS FC SUD 78 1			
MONTFORT FC 3			
BUCHELOISE A.S. 3			
ACHERES FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ABLIS FC SUD 78 1	
MONTFORT FC 3	
BUCHELOISE A.S. 3	
ACHERES FC 1	

<u>Matches</u>	ABLIS FC SUD 78 1	BUCHELOISE A.S. 3	MONTFORT FC 3	ACHERES FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MONTFORT FC 3	BUCHELOISE A.S. 3	ABLIS FC SUD 78 1	ACHERES FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P42 - HOUILLES SO 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
HOUILLES SO 1			
PORT MARLY CS 2			
CHAMBOURCY ASM 1			
HOUILLES AC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
HOUILLES SO 1	
PORT MARLY CS 2	
CHAMBOURCY ASM 1	
HOUILLES AC 4	

Matches	HOUILLES SO 1	CHAMBOURCY ASM 1	PORT MARLY CS 2	HOUILLES AC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	PORT MARLY CS 2	CHAMBOURCY ASM 1	HOUILLES SO 1	HOUILLES AC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P43 - ANDRESY FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
ANDRESY FC 1			
VERSAILLES 78 FC 3			
YVELINES US 3			
VERNEUIL US 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ANDRESY FC 1	
VERSAILLES 78 FC 3	
YVELINES US 3	
VERNEUIL US 4	

<u>Matches</u>	ANDRESY FC 1	YVELINES US 3	VERSAILLES 78 FC 3	VERNEUIL US 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VERSAILLES 78 FC 3	YVELINES US 3	ANDRESY FC 1	VERNEUIL US 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P44 - AUBERGENVILLE FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
AUBERGENVILLE FC 2			
NEAUPHLE PONT RC 78 3			
MAUREPAS AS 1			
VAUXOISE ES 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
AUBERGENVILLE FC 2	
NEAUPHLE PONT RC 78 3	
MAUREPAS AS 1	
VAUXOISE ES 1	

<u>Matches</u>	AUBERGENVILLE FC 2	MAUREPAS AS 1	NEAUPHLE PONT RC 78 3	VAUXOISE ES 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	NEAUPHLE PONT RC 78 3	MAUREPAS AS 1	AUBERGENVILLE FC 2	VAUXOISE ES 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P45 - ETANG ST NOM ES 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
ETANG ST NOM ES 1			
PLAISIROIS FO 5			
ISSOU AS 2			
JOUY EN JOSAS AS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ETANG ST NOM ES 1	
PLAISIROIS FO 5	
ISSOU AS 2	
JOUY EN JOSAS AS 1	

<u>Matches</u>	ETANG ST NOM ES 1	ISSOU AS 2	PLAISIROIS FO 5	JOUY EN JOSAS AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	PLAISIROIS FO 5	ISSOU AS 2	ETANG ST NOM ES 1	JOUY EN JOSAS AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P46 - MONTFORT FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
MONTFORT FC 2			
YVELINES US 2			
VILLENNES ORGEVAL FC 3			
CONFLANS FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MONTFORT FC 2	
YVELINES US 2	
VILLENNES ORGEVAL FC 3	
CONFLANS FC 3	

<u>Matches</u>	MONTFORT FC 2	VILLENNES ORGEVAL FC 3	YVELINES US 2	CONFLANS FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	YVELINES US 2	VILLENNES ORGEVAL FC 3	MONTFORT FC 2	CONFLANS FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P47 - CELLOIS CS 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
CELLOIS CS 3			
CHATOU AS 6			
CLAYES S/BOIS USM 3			
CHESNAY 78 FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CELLOIS CS 3	
CHATOU AS 6	
CLAYES S/BOIS USM 3	
CHESNAY 78 FC 3	

<u>Matches</u>	CELLOIS CS 3	CLAYES S/BOIS USM 3	CHATOU AS 6	CHESNAY 78 FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CHATOU AS 6	CLAYES S/BOIS USM 3	CELLOIS CS 3	CHESNAY 78 FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P48 - HARDRICOURT US 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
HARDRICOURT US 1			
VOISINS FC 3			
BAILLY NOISY SFC 3			
GUYANCOURT ES 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
HARDRICOURT US 1	
VOISINS FC 3	
BAILLY NOISY SFC 3	
GUYANCOURT ES 1	

<u>Matches</u>	HARDRICOURT US 1	BAILLY NOISY SFC 3	VOISINS FC 3	GUYANCOURT ES 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VOISINS FC 3	BAILLY NOISY SFC 3	HARDRICOURT US 1	GUYANCOURT ES 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P49 - LAINVILLEOIS FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
LAINVILLEOIS FC 1			
LIMAY ALJ 4			
MANTOIS 78 FC 5			
VESINET SCI 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
LAINVILLEOIS FC 1	
LIMAY ALJ 4	
MANTOIS 78 FC 5	
VESINET SCI 1	

<u>Matches</u>	LAINVILLEOIS FC 1	MANTOIS 78 FC 5	LIMAY ALJ 4	VESINET SCI 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	LIMAY ALJ 4	MANTOIS 78 FC 5	LAINVILLEOIS FC 1	VESINET SCI 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P50 - VALLEE 78 FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
VALLEE 78 FC 2			
BUCHELOISE A.S. 1			
VOISINS FC 2			
VOISINS FC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VALLEE 78 FC 2	
BUCHELOISE A.S. 1	
VOISINS FC 2	
VOISINS FC 4	

<u>Matches</u>	VALLEE 78 FC 2	VOISINS FC 2	BUCHELOISE A.S. 1	VOISINS FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	BUCHELOISE A.S. 1	VOISINS FC 2	VALLEE 78 FC 2	VOISINS FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P51 - ACHERES FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
ACHERES FC 2			
FOURQUEUX AS 4			
SARTROUVILLE ES 5			
FEUCHEROLLES USA 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ACHERES FC 2	
FOURQUEUX AS 4	
SARTROUVILLE ES 5	
FEUCHEROLLES USA 2	

<u>Matches</u>	ACHERES FC 2	SARTROUVILLE ES 5	FOURQUEUX AS 4	FEUCHEROLLES USA 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	FOURQUEUX AS 4	SARTROUVILLE ES 5	ACHERES FC 2	FEUCHEROLLES USA 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P52 - JUZIERS FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
JUZIERS FC 1			
COIGNIERES FC 1			
EPONE USBS 2			
ST ARNOULT FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
JUZIERS FC 1	
COIGNIERES FC 1	
EPONE USBS 2	
ST ARNOULT FC 1	

<u>Matches</u>	JUZIERS FC 1	EPONE USBS 2	COIGNIERES FC 1	ST ARNOULT FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	COIGNIERES FC 1	EPONE USBS 2	JUZIERS FC 1	ST ARNOULT FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P53 - BUC FOOT AO 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
BUC FOOT AO 2			
TRIEL AC 4			
VINSKY FC 2			
RAMBOUILLET FC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BUC FOOT AO 2	
TRIEL AC 4	
VINSKY FC 2	
RAMBOUILLET FC 4	

<u>Matches</u>	BUC FOOT AO 2	VINSKY FC 2	TRIEL AC 4	RAMBOUILLET FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	TRIEL AC 4	VINSKY FC 2	BUC FOOT AO 2	RAMBOUILLET FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P54 - BUCHELOISE A.S. 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
BUCHELOISE A.S. 2			
HOUILLES AC 5			
POISSY FC 3			
MONTIGNY LE BX AS 5			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BUCHELOISE A.S. 2	
HOUILLES AC 5	
POISSY FC 3	
MONTIGNY LE BX AS 5	

Matches	BUCHELOISE A.S. 2	POISSY FC 3	HOUILLES AC 5	MONTIGNY LE BX AS 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	HOUILLES AC 5	POISSY FC 3	BUCHELOISE A.S. 2	MONTIGNY LE BX AS 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P55 - VERSAILLES 78 FC 5



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
VERSAILLES 78 FC 5			
GUYANCOURT ES 5			
VILLIERS MAHIEU AS 1			
VERNEUIL US 5			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VERSAILLES 78 FC 5	
GUYANCOURT ES 5	
VILLIERS MAHIEU AS 1	
VERNEUIL US 5	

<u>Matches</u>	VERSAILLES 78 FC 5	VILLIERS MAHIEU AS 1	GUYANCOURT ES 5	VERNEUIL US 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	GUYANCOURT ES 5	VILLIERS MAHIEU AS 1	VERSAILLES 78 FC 5	VERNEUIL US 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P56 - CLAYES S/BOIS USM 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CLAYES S/BOIS USM 2			
MESNIL LE ROI AS 2			
MAULOISE US 2			
ROSNY CSM 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CLAYES S/BOIS USM 2	
MESNIL LE ROI AS 2	
MAULOISE US 2	
ROSNY CSM 4	

<u>Matches</u>	CLAYES S/BOIS USM 2	MAULOISE US 2	MESNIL LE ROI AS 2	ROSNY CSM 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MESNIL LE ROI AS 2	MAULOISE US 2	CLAYES S/BOIS USM 2	ROSNY CSM 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P57 - TRAPPES ES 5



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
TRAPPES ES 5			
INTERFOOT 1			
NEAUPHLE PONT RC 78 1			
MAISONS LAFFITTE FC 5			

Nom Équipe	Score Jonglerie
TRAPPES ES 5	
INTERFOOT 1	
NEAUPHLE PONT RC 78 1	
MAISONS LAFFITTE FC 5	

<u>Matches</u>	TRAPPES ES 5	NEAUPHLE PONT RC 78 1	INTERFOOT 1	MAISONS LAFFITTE FC 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	INTERFOOT 1	NEAUPHLE PONT RC 78 1	TRAPPES ES 5	MAISONS LAFFITTE FC 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P58 - CONFLANS FC 4



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CONFLANS FC 4			
ACHERES FC 3			
MONTESSEN US 4			
HOUDANAISE REGION FC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CONFLANS FC 4	
ACHERES FC 3	
MONTESSEN US 4	
HOUDANAISE REGION FC 4	

Matches	CONFLANS FC 4	MONTESSEN US 4	ACHERES FC 3	HOUDANAISE REGION FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	ACHERES FC 3	MONTESSEN US 4	CONFLANS FC 4	HOUDANAISE REGION FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P59 - VELIZY ASC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VELIZY ASC 3			
ETANG ST NOM ES 2			
VAUXOISE ES 2			
AUTEUILLOIS AS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VELIZY ASC 3	
ETANG ST NOM ES 2	
VAUXOISE ES 2	
AUTEUILLOIS AS 1	

<u>Matches</u>	VELIZY ASC 3	VAUXOISE ES 2	ETANG ST NOM ES 2	AUTEUILLOIS AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ETANG ST NOM ES 2	VAUXOISE ES 2	VELIZY ASC 3	AUTEUILLOIS AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P60 - BEYNES FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
BEYNES FC 2			
BOIS D'ARCY AS 2			
SARTROUVILLE ES 2			
ST GERMAIN FC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BEYNES FC 2	
BOIS D'ARCY AS 2	
SARTROUVILLE ES 2	
ST GERMAIN FC 4	

<u>Matches</u>	BEYNES FC 2	SARTROUVILLE ES 2	BOIS D'ARCY AS 2	ST GERMAIN FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	BOIS D'ARCY AS 2	SARTROUVILLE ES 2	BEYNES FC 2	ST GERMAIN FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P61 - MARLY LE ROI US 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
MARLY LE ROI US 2			
ANDRESY FC 2			
DAMMARTIN EN SERVE 1			
PORCHEVILLE FC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MARLY LE ROI US 2	
ANDRESY FC 2	
DAMMARTIN EN SERVE 1	
PORCHEVILLE FC 4	

<u>Matches</u>	MARLY LE ROI US 2	DAMMARTIN EN SERVE 1	ANDRESY FC 2	PORCHEVILLE FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ANDRESY FC 2	DAMMARTIN EN SERVE 1	MARLY LE ROI US 2	PORCHEVILLE FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P62 - PORCHEVILLE FC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
PORCHEVILLE FC 3			
ECQUEVILLY ESC 2			
CARRIERES GRE AS 2			
MAUREPAS AS 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
PORCHEVILLE FC 3	
ECQUEVILLY ESC 2	
CARRIERES GRE AS 2	
MAUREPAS AS 4	

<u>Matches</u>	PORCHEVILLE FC 3	CARRIERES GRE AS 2	ECQUEVILLY ESC 2	MAUREPAS AS 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ECQUEVILLY ESC 2	CARRIERES GRE AS 2	PORCHEVILLE FC 3	MAUREPAS AS 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P63 - FONTENAY ST PÈRE AS 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
FONTENAY ST PÈRE AS 1			
MAUREPAS AS 2			
VERSAILLES JUSSIEU AS 2			
HOUILLES SO 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
FONTENAY ST PÈRE AS 1	
MAUREPAS AS 2	
VERSAILLES JUSSIEU AS 2	
HOUILLES SO 3	

<u>Matches</u>	FONTENAY ST PÈRE AS 1	VERSAILLES JUSSIEU AS 2	MAUREPAS AS 2	HOUILLES SO 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MAUREPAS AS 2	VERSAILLES JUSSIEU AS 2	FONTENAY ST PÈRE AS 1	HOUILLES SO 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P64 - CARRIERES S/S US 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CARRIERES S/S US 1			
CHATOU AS 5			
ESSARTS LE ROI AGS 2			
MANTOIS 78 FC 8			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CARRIERES S/S US 1	
CHATOU AS 5	
ESSARTS LE ROI AGS 2	
MANTOIS 78 FC 8	

<u>Matches</u>	CARRIERES S/S US 1	ESSARTS LE ROI AGS 2	CHATOU AS 5	MANTOIS 78 FC 8
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CHATOU AS 5	ESSARTS LE ROI AGS 2	CARRIERES S/S US 1	MANTOIS 78 FC 8
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P65 - VILLEPREUX FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VILLEPREUX FC 1			
VIROFLAY USM 3			
HOUDANNAISE REGION FC 5			
VELIZY ASC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VILLEPREUX FC 1	
VIROFLAY USM 3	
HOUDANNAISE REGION FC 5	
VELIZY ASC 4	

<u>Matches</u>	VILLEPREUX FC 1	HOUDANNAISE REGION FC 5	VIROFLAY USM 3	VELIZY ASC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VIROFLAY USM 3	HOUDANNAISE REGION FC 5	VILLEPREUX FC 1	VELIZY ASC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P66 - PECQ US 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
PECQ US 2			
MANTOIS 78 FC 2			
ELANCOURT OSC 5			
ELANCOURT OSC 8			

Nom Équipe	Score Jonglerie
PECQ US 2	
MANTOIS 78 FC 2	
ELANCOURT OSC 5	
ELANCOURT OSC 8	

<u>Matches</u>	PECQ US 2	ELANCOURT OSC 5	MANTOIS 78 FC 2	ELANCOURT OSC 8
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MANTOIS 78 FC 2	ELANCOURT OSC 5	PECQ US 2	ELANCOURT OSC 8
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P67 - ST CYR AFC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
ST CYR AFC 3			
BAILLY NOISY SFC 4			
CHANTELOUP US 2			
MESNIL LE ROI AS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ST CYR AFC 3	
BAILLY NOISY SFC 4	
CHANTELOUP US 2	
MESNIL LE ROI AS 1	

<u>Matches</u>	ST CYR AFC 3	CHANTELOUP US 2	BAILLY NOISY SFC 4	MESNIL LE ROI AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	BAILLY NOISY SFC 4	CHANTELOUP US 2	ST CYR AFC 3	MESNIL LE ROI AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P68 - MEZIERES AJSL 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MEZIERES AJSL 2			
BONNIERES FRENEUSE FC 5			
MAISONS LAFFITTE FC 4			
GUYANCOURT ES 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MEZIERES AJSL 2	
BONNIERES FRENEUSE FC 5	
MAISONS LAFFITTE FC 4	
GUYANCOURT ES 4	

<u>Matches</u>	MEZIERES AJSL 2	MAISONS LAFFITTE FC 4	BONNIERES FRENEUSE FC 5	GUYANCOURT ES 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	BONNIERES FRENEUSE FC 5	MAISONS LAFFITTE FC 4	MEZIERES AJSL 2	GUYANCOURT ES 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P69 - CRAVENT FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
CRAVENT FC 1			
HARDRICOURT US 2			
VERSAILLES 78 FC 6			
VESINET SCI 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CRAVENT FC 1	
HARDRICOURT US 2	
VERSAILLES 78 FC 6	
VESINET SCI 3	

<u>Matches</u>	CRAVENT FC 1	VERSAILLES 78 FC 6	HARDRICOURT US 2	VESINET SCI 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HARDRICOURT US 2	VERSAILLES 78 FC 6	CRAVENT FC 1	VESINET SCI 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P70 - FONTENAY LE FLEURY FC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
FONTENAY LE FLEURY FC 3			
AUTEUILLOIS AS 2			
ELANCOURT OSC 7			
TRIEL AC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
FONTENAY LE FLEURY FC 3	
AUTEUILLOIS AS 2	
ELANCOURT OSC 7	
TRIEL AC 3	

Matches	FONTENAY LE FLEURY FC 3	ELANCOURT OSC 7	AUTEUILLOIS AS 2	TRIEL AC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	AUTEUILLOIS AS 2	ELANCOURT OSC 7	FONTENAY LE FLEURY FC 3	TRIEL AC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P71 - VERNONUILLET FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
VERNOUILLET FC 2			
LIMAY ALJ 3			
HOUILLES AC 6			
FONTENAY LE FLEURY FC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VERNOUILLET FC 2	
LIMAY ALJ 3	
HOUILLES AC 6	
FONTENAY LE FLEURY FC 2	

<u>Matches</u>	VERNOUILLET FC 2	HOUILLES AC 6	LIMAY ALJ 3	FONTENAY LE FLEURY FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	LIMAY ALJ 3	HOUILLES AC 6	VERNOUILLET FC 2	FONTENAY LE FLEURY FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P72 - PERRAY FOOT ES 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
PERRAY FOOT ES 2			
VIROFLAY USM 4			
MAGNY 78 FC 3			
VILLEPREUX FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
PERRAY FOOT ES 2	
VIROFLAY USM 4	
MAGNY 78 FC 3	
VILLEPREUX FC 3	

<u>Matches</u>	PERRAY FOOT ES 2	MAGNY 78 FC 3	VIROFLAY USM 4	VILLEPREUX FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VIROFLAY USM 4	MAGNY 78 FC 3	PERRAY FOOT ES 2	VILLEPREUX FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P73 - CARRIERES GRE AS 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CARRIERES GRE AS 3			
GARGENVILLE STADE 1			
VALLEE 78 FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CARRIERES GRE AS 3	
GARGENVILLE STADE 1	
VALLEE 78 FC 3	

Matches	CARRIERES GRE AS 3	VALLEE 78 FC 3	GARGENVILLE STADE 1	
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	GARGENVILLE STADE 1	VALLEE 78 FC 3	CARRIERES GRE AS 3	
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P74 - VILLIERS MAHIEU AS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Equipe	N° de Licence	Signature
VILLIERS MAHIEU AS 2			
CROISSY US 5			
FEUCHEROLLES USA 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VILLIERS MAHIEU AS 2	
CROISSY US 5	
FEUCHEROLLES USA 3	

<u>Matches</u>	VILLIERS MAHIEU AS 2	FEUCHEROLLES USA 3	CROISSY US 5	
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CROISSY US 5	FEUCHEROLLES USA 3	VILLIERS MAHIEU AS 2	
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				